



## **Mémoire du Centre d'Intervention jeunesse des Maskoutains**

Dans le cadre de la consultation sur la politique québécoise sur la jeunesse

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Août 2015

Crédits :

Rédaction : Myriam Tardif, Josianne Daigle

Carline Forget-Galipeau et Denitsa Hristova

Contenu : Josianne Daigle

Mise en page : Denitsa Hristova et Caroline Forget-Galipeau

Correction: Isabelle Nolin

## Présentation de l'organisme

Le Centre d'Intervention-Jeunesse des Maskoutains (CIJM) est un organisme situé dans la ville de St-Hyacinthe, en Montérégie. Par le biais de son équipe de travailleurs de rue et des intervenants de milieu, le CIJM offre aux jeunes âgés entre 12 et 35 ans qui vivent des difficultés provisoires ou des problématiques sociales telles que la violence, la toxicomanie, la prostitution ou autres, ainsi qu'à leur entourage immédiat, des services d'aide, d'écoute, de soutien, de références et d'accompagnement vers la ou les ressource(s) appropriée(s).

### *Mission et valeurs*

Les services du CIJM sont offerts directement dans les milieux d'appartenance des jeunes et de leurs proches, et ce, sans distinction quant à leur orientation sexuelle, à leur appartenance religieuse, à leurs convictions politiques ou à l'égard de leur style de vie. La démarche visée en est une d'empowerment qui permet d'établir une relation volontaire auprès des personnes en rupture avec les services traditionnels.



En collaboration avec



## Mise en contexte

La politique jeunesse datant de 2001 est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien et comme le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés du gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils trouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur enracinement dans la communauté et de leur identification à celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la consultation et de produire ce mémoire. Il expose des principes et des recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, afin que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques, gouvernementales, organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.



En collaboration avec



## Principes directeurs et recommandations

### Phases de transition : éviter l'isolement et les ruptures de service

Lorsque les jeunes entrent dans une phase de transition, ils font souvent face à un « bris de continuum » quant aux services qui leur sont offerts. Par exemple, les jeunes qui ont vécu dans un centre jeunesse ont connu un cadre de vie avec des règles et une discipline précise (heures pour les repas, les sorties, les devoirs ou le couvre-feu). À l'âge de 18 ans, peu d'entre eux savent se faire à manger ou sont en mesure de gérer eux-mêmes un budget. Face à cette nouvelle liberté, mais aussi face aux responsabilités qui en découlent, plusieurs jeunes quittent les centres jeunesse à leur majorité avec l'impression d'être abandonnés à eux-mêmes, sans références ni ressources d'accompagnement. Démunis, peu sont aptes à faire face à la nouvelle vie qui les attend. Pour leur permettre d'acquérir une plus grande autonomie ainsi que des outils qui leur apprennent à se prendre en main et à organiser efficacement leur quotidien, un service d'accompagnement individualisé devrait leur être offert. En ce sens, le programme « J'ai 17 ans, j'ai mon plan »<sup>1</sup> a été mis sur pied pour préparer les adolescents qui sont hébergés en centre jeunesse à faire leur passage à la vie adulte et pour les soutenir dans leurs démarches. Or, malgré cette initiative, plusieurs des jeunes issus des centres jeunesse ne disposent pas d'un réseau de ressources adéquat, puisque ce réseau se construit généralement par le biais des relations familiales et sociales, lesquelles font ici souvent défaut. À la sortie du centre jeunesse, la réaction courante de ces jeunes est de vouloir se soustraire au contrôle qui était exercé jusqu'alors sur leur vie. Ils louent donc des appartements seuls, sans nécessairement être outillés pour faire face à leurs obligations telles que le paiement des factures et des comptes ainsi que le respect des échéances de paiement et des règles de vie avec le voisinage, etc. La plupart ne sont pas au courant des ressources d'aide disponibles dans leur secteur, par exemple les services de dépannage alimentaire de Saint-Hyacinthe.

Quant aux adolescents qui ont été sous placement à la suite d'une peine judiciaire, peu ont accès à des services de suivi ou d'accompagnement lors de leur sortie, puisque la réintégration sociale des jeunes n'est pas la mission première de l'institution. Par conséquent, plusieurs jeunes se retrouvent dans une position de vulnérabilité sociale, professionnelle et administrative. En effet, ces derniers doivent à la fois entreprendre des démarches de recherche d'emploi ou de retour aux études, d'obtention de documents administratifs (permis de conduire, carte d'assurance-maladie, numéro d'assurance sociale, etc.) et de recherche d'un logement, le tout en tentant de se recréer un réseau social qui leur permettra de tisser de nouveaux liens.

Dans tous les cas, les lacunes en termes d'accompagnement et de suivis lors des phases de transition peuvent entraîner une perte de contrôle et une désorganisation chez ces jeunes,

---

<sup>1</sup> <http://www.centrejeunessemonteregie.qc.ca/programmes-cliniques/les-programmes-cliniques/jai-17-ans-jai-mon-plan/>

qui, lorsqu'ancrées, sont très difficiles à surmonter (voire presque impossibles sans aide extérieure). Le CIJM déplore cette rupture dans le continuum des services de santé et des services sociaux offerts aux jeunes, et ce, encore plus lors des phases de transition.

Ces difficultés sont encore plus grandes pour les adolescents qui présentent des problèmes de santé physique ou de santé mentale, car lorsque leur état ne requiert pas d'hospitalisation, la plupart sont laissés à eux-mêmes dans la gestion et la prise de leur médication. Sans ressources d'aide ou d'accompagnement, certains choisissent d'arrêter de prendre leurs médicaments ou commencent à s'automédiquer ou à s'autodiagnostiquer et se dirigent alors vers la prise de drogues, d'alcool ou de médicaments inappropriés à leur condition, augmentant ainsi considérablement les risques de dépendances, d'abus ou de psychoses toxiques<sup>2</sup>. Quant aux suivis auprès d'une infirmière ou d'une autre personne ressource de la santé, ils ne sont pas suffisamment fréquents pour permettre la création d'un réel lien de confiance.

L'approche préconisée par les services de santé tend à mettre davantage l'accent sur le diagnostic et le traitement que sur l'accompagnement des personnes et la prévention. Or, les services, qui sont offerts en « silo » plutôt que selon une vision globale, ne parviennent qu'à cibler un problème précis et n'apportent, par conséquent, que des bienfaits partiels. En ne tenant pas compte de l'individu dans sa globalité, avec son parcours de vie et l'ensemble de ses problématiques, on se limite aux symptômes et on ne s'attaque pas à la source du/des problème(s).

L'approche globale est, quant à elle, centrée sur l'ensemble de la personne, plutôt que de simplement se restreindre à son diagnostic. Trop souvent, des jeunes se présentent et s'identifient en fonction de leur diagnostic. Par l'approche globale, le CIJM souhaite comprendre les jeunes dans leur entièreté, en reconnaissant leurs forces et leurs réussites quotidiennes, et non en se limitant à leur étiquette. L'objectif est de les valoriser et de les aider à aller plus loin, tout en respectant leur rythme et leur vision.

Par contre, malgré toute la bonne volonté des organismes, il est difficile pour eux de travailler avec cette approche puisqu'elle nécessite un investissement régulier en termes de temps et de ressources. Leur situation économique, qui se caractérise par une précarité financière, nuit à l'offre de services et à la rétention du personnel. Le roulement constant des effectifs empêche l'établissement de liens de confiance entre les jeunes et les intervenants. Les jeunes, qui vivent dans un contexte de vulnérabilité, ont besoin d'établir des liens stables pour créer une relation de confiance avec les intervenants, alors que, dans les faits, ils se retrouvent à changer régulièrement d'intervenants ou de travailleurs sociaux, brisant ainsi les liens nouvellement créés. En ce sens, il est dommage de constater que, d'une part, le travail de rue est respecté, valorisé et reconnu par l'ensemble du réseau des services sociaux, mais que, d'autre part, cette reconnaissance ne se reflète pas dans les ressources financières et

---

<sup>2</sup> Psychoses induites par des substances toxiques/médicamenteuses.

institutionnelles octroyées à ce travail. Pour pallier le manque de services offerts aux populations vulnérables, plusieurs organismes communautaires voient le jour, mais demeurent des organismes précaires, qui sont très dépendants du financement qui leur est accordé. Lorsque ces organismes ferment, les jeunes de la rue ou les jeunes marginaux sont souvent contraints – en changeant d'intervenants – de recommencer le processus et de raconter de nouveau leur vie et leurs problèmes à des étrangers. Dans un contexte où la majeure partie du travail est basée sur la relation établie entre les intervenants et les jeunes, le manque de suivi et de continuum nuit grandement aux processus de transformation et de transition mis en place.

Il est donc primordial que des passerelles soient créées entre les différents secteurs d'activités, notamment entre le travail social et les services en santé mentale. Cet arrimage permettrait de tenir compte de l'entièreté d'une situation avant qu'un diagnostic ne soit posé. De la sorte, les mesures appliquées seraient plus adéquates et auraient plus de chances de succès.

Enfin, l'accès aux services de santé et aux services sociaux doit être simplifié pour les jeunes qui présentent des parcours de vie différenciés. Pour ces jeunes qui n'ont pas connu un cheminement traditionnel, soit parce qu'ils ont arrêté l'école avant l'âge de 16 ans ou qu'ils ont vécu des situations difficiles (violence familiale, deuil, toxicomanie, problèmes de santé mentale, prostitution, etc.), le fait de devoir suivre un système de règles fixes peut tout simplement les décourager à déposer une demande. Par exemple, la documentation à compléter n'est souvent pas à leur portée. Pour les jeunes décrocheurs, elle est presque impossible à remplir sans aide extérieure. Pour ceux qui ont du mal à progresser naturellement à travers un processus composé de règles et de contraintes, l'accès aux services est un véritable chemin de croix. Qui plus est, les critères d'accès aux soins et aux services sont souvent segmentés par secteurs. Si aucun diagnostic préalable n'est posé, les démarches risquent d'être encore plus complexes avec des délais inacceptables. Enfin, à l'intérieur même de ces services, il existe des problématiques de communication liées à cette approche de traitement. La continuité des services ne pouvant être assurée dans un tel système, les liens doivent être recréés à chaque nouvelle étape du processus avec des acteurs différents. Pour des jeunes qui ont de la difficulté à faire confiance aux adultes et à établir des liens stables, cet obstacle en est un de taille.

**En réponse à ces problématiques, le CIJM adresse au gouvernement les recommandations suivantes :**

- ❖ Établir un meilleur programme d'accompagnement post-hébergement pour les jeunes qui fréquentent les centres jeunesse afin de leur permettre de développer leurs habiletés sociales et d'être mieux outillés lors de leur sortie;



En collaboration avec



- ❖ Mieux accompagner les jeunes lors des phases de transition, entre autres, lors de la fin d'une peine judiciaire, à la sortie du centre jeunesse ou à la suite d'une hospitalisation prolongée. Ce soutien doit impérativement être apporté aux jeunes pour qu'ils ne se retrouvent pas seuls dans ces périodes cruciales de leur vie;
- ❖ Créer des passerelles entre les différentes disciplines professionnelles, notamment entre le travail social du réseau de la santé et les divers services communautaires;
- ❖ Préconiser l'approche globale et communautaire dans les phases de transition des jeunes, notamment par la reconnaissance des organismes en travail de rue. Il est primordial de limiter les bris de continuum entre les différents services et d'offrir aux jeunes le soutien adéquat et adapté à leur situation respectant ainsi leur rythme et leur parcours différencié;
- ❖ Offrir aux organismes communautaires, particulièrement en travail de rue, un financement stable et conséquent à leur mission afin d'en assurer la pérennité, ce qui nécessite, entre autres, la révision de l'approche du financement par projet qui affecte les méthodes d'intervention privilégiées;
- ❖ Permettre aux jeunes d'accéder de manière simplifiée aux services, par exemple en réduisant les délais d'attente, en facilitant les procédures et en simplifiant les démarches administratives.



En collaboration avec





## Les contraintes à l'insertion scolaire et professionnelle pour les jeunes ayant un parcours de vie différencié

Le CIJM remet aussi en question l'idée généralement admise qu'il existe une « deuxième chance » pour ces jeunes. En effet, lorsqu'un jeune a traversé plusieurs difficultés ou a connu un parcours de vie atypique, il lui est souvent très difficile de « réintégrer » sans heurt la société. Plusieurs obstacles viennent dès lors freiner son processus de recherche d'emploi et de logement. La société ne valorise pas, ou très peu, les compétences et les habiletés sociales que ces jeunes acquièrent à travers leur parcours de vie, puisque celles-ci ne correspondent pas aux normes établies. Par exemple, les employeurs exigeront une expérience professionnelle en lien avec l'emploi ou une formation scolaire précise. Or, pour ces jeunes, l'accès au marché du travail est une étape importante à franchir. Plusieurs n'ont pas complété leurs études secondaires et se retrouvent face à des emplois précaires qui ne leur permettent pas de s'extirper du cycle de la pauvreté. Le retour aux études n'étant pas toujours une option, certains n'ont d'autres choix que d'accepter ces emplois à faibles revenus. Quant à ceux qui parviennent à terminer leurs études secondaires, les perspectives d'emploi ne sont malheureusement pas toujours mieux. Elles offrent certes davantage d'options, mais celles-ci ne conviennent pas toujours aux aspirations et aux habiletés de ces jeunes.

La structure actuelle du système scolaire et du marché de l'emploi offre donc peu de possibilités pour jeunes d'explorer différents choix de carrière. Il n'existe presque aucun cheminement alternatif à la scolarisation et à l'emploi aux jeunes pour qui le système scolaire traditionnel ne convient pas. Bien que les écoles alternatives soient une option intéressante, la formule des écoles de rue serait encore mieux adaptée à leur situation. Ce type d'écoles servirait de passerelle pour accéder aux connaissances et à l'enseignement scolaire auxquels ils n'ont pas accès et permettrait aux intervenants ainsi qu'aux enseignants de leur offrir un soutien et un encadrement individualisés et appropriés à leur réalité.

Quant aux programmes de réinsertion sociale « Jeunes en action » et « Programme alternative jeunesse »<sup>3</sup> du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ils ne sont pas toujours en harmonie avec les besoins des jeunes. Les critères d'accès aux programmes sont très restrictifs. Par exemple, un jeune qui aimerait participer à un tel programme doit être âgé d'au moins 25 ans et doit être admissible à l'aide sociale. De plus, les programmes se concentrent sur les besoins actuels de main-d'œuvre du marché du travail plutôt que sur le développement de connaissances et de compétences variées chez les jeunes, laissant ainsi très peu de place à l'exploration d'autres avenues. Les secteurs où la demande est moins forte, on peut penser ici au secteur des arts, sont sous-représentés puisqu'ils ne mènent pas nécessairement, à court terme, à un emploi dans le domaine.

Il n'est donc pas étonnant que plusieurs jeunes ne se sentent pas à l'aise dans ce type de démarches. Confrontés à la perspective de n'obtenir que des emplois précaires et mal

<sup>3</sup> <http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/preparation-a-lemploi/jeunes-en-action/> et <http://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/citoyens/obtenir-une-aide-financiere/aide-aux-moins-de-25ans/>

rémunérés, un bon nombre d'entre eux risquent de devenir prestataires de l'assurance-emploi ou de l'aide sociale, ce qui est également un problème pour l'accès au logement.



En collaboration avec



## L'accès au logement pour les jeunes marginalisés

Avant de louer un logement, les propriétaires d'immeubles demandent généralement des garanties, des références et effectuent une enquête de crédit. Les jeunes qui n'ont pas ou peu d'historique de locations ou de références à fournir sont exclus, de même que ceux qui n'ont pas de salaire régulier. Il existe des HLM et des logements subventionnés, mais les listes d'attente sont très longues. Pour faire face à cette situation, certains jeunes choisissent de cohabiter à deux ou à plusieurs dans un même logement, partageant ainsi l'espace et les dépenses. Or, les modifications apportées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 au programme d'aide sociale affectent directement ces jeunes. Selon ces nouvelles mesures, « un prestataire d'aide sociale doit déclarer les revenus qu'il obtient à compter de la deuxième chambre louée, plutôt qu'à la troisième et le moratoire sur la valeur nette d'une résidence habitée par un prestataire de l'aide sociale, en place depuis 2007, est aboli. Des montants d'exclusion liés à la valeur nette d'une résidence sont maintenant établis à 140 000 \$ (ou à 203 000 \$ pour les personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi). »<sup>4</sup>

Pour Sylvia Bissonnette, coordonnatrice du Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec, « les mesures concernant les revenus de location toucheront beaucoup de gens. On voit ça comme une coupure de l'entraide (...) car les gens pauvres ont tendance à se regrouper pour faire des économies. Ce sont les seuls de la société qui vont être coupés pour ce partage-là, ce qui est assez injuste. La prise en compte de la valeur des maisons dans les prestations d'aide sociale pourrait toucher davantage de gens à l'avenir, étant donné le contexte économique actuel. (...) Des gens qui ont réussi à se payer une résidence devront la vendre pour obtenir de l'aide sociale. »<sup>5</sup>

Ces commentaires illustrent bien l'impact que peuvent avoir de telles mesures sur les populations plus démunies. Avec peu de moyens financiers, rares sont ceux qui parviennent seuls à obtenir un logement décent. Le CIJM observe déjà les répercussions de ces mesures sur les jeunes de la région.

### En conséquence, le CIJM présente au gouvernement les recommandations suivantes :

- ❖ Favoriser la mise en place d'écoles de rue adaptées à la réalité des jeunes au parcours de vie différencié;
- ❖ Mettre en place des alternatives pour la reconnaissance des compétences acquises à l'extérieur du système d'éducation traditionnel afin que les jeunes ayant un cheminement atypique puissent également être des candidats intéressants et valorisés sur le marché du travail;

<sup>4</sup> [http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD\\_Impacts\\_6mesures\\_reglementaires2015.pdf](http://www.mess.gouv.qc.ca/publications/pdf/GD_Impacts_6mesures_reglementaires2015.pdf)

<sup>5</sup> <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2015/01/28/001-aide-sociale-reforme-quebec-francois-blais.shtml>

- ❖ Permettre aux jeunes qui le désirent de prendre un temps d'arrêt et de réflexion au cours de leur cheminement scolaire afin qu'ils puissent apprendre à mieux se connaître et découvrir ce qui les intéresse vraiment;
- ❖ S'assurer que les programmes de réinsertion professionnelle ne soient pas uniquement basés sur les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi, mais qu'ils tiennent également compte des intérêts, des compétences et du cheminement des jeunes auxquels ils s'adressent;
- ❖ Soutenir les démarches des jeunes vivant une précarité financière et une difficulté d'accès au logement, notamment en réévaluant et en réajustant les nouvelles mesures du programme d'aide sociale, considérant l'aspect pénalisant des modifications apportées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015;
- ❖ Offrir davantage de logements subventionnés aux jeunes marginalisés et vulnérables, ainsi qu'un accès aux ressources pouvant leur venir en aide.



En collaboration avec



## Compréhension et inclusion des jeunes vulnérables et marginaux

Les jeunes vulnérables et marginalisés ont souvent une faible estime de soi; ils peuvent souffrir d'isolement, d'exclusion sociale et de détresse psychologique en plus d'être généralement peu soutenus et encouragés par leur entourage. Ce contexte est un terreau fertile à la criminalité. Pour répondre aux besoins qui ne sont comblés ni par la famille ni par la présence d'autres adultes significatifs, certains de ces jeunes chercheront à faire partie d'un réseau qui saura les accueillir et les soutenir. Les gangs de rue et criminalisées en sont un exemple. D'autres feront face à d'importants problèmes financiers et, sans emploi ni recours, ne sauront pas de quelle façon s'en sortir. Ils peuvent alors être tentés d'employer divers moyens, souvent illégaux, d'acquérir rapidement et facilement de l'argent, ce qui contribue à augmenter leur vulnérabilité et leur judiciarisation. La documentation sur le sujet démontre que le passage en milieu carcéral pour une première offense est souvent la porte d'entrée vers le monde criminel et augmente les risques de récidives.

Évidemment, tous les jeunes ayant un parcours de vie atypique ne suivront pas cette voie, mais pour éviter qu'ils l'empruntent, il est primordial de leur offrir des services qui répondent à leurs besoins, et ce, dans un milieu à leur image. À Saint-Hyacinthe, il n'y a pas d'espace ou de lieu dédié aux jeunes vulnérables ou marginaux. Il est donc difficile pour eux de faire des activités et de rencontrer de nouvelles personnes, ce qui serait par ailleurs bénéfique à la construction d'un réseau social d'entraide et de soutien.

Il est également important de considérer ces jeunes dans l'établissement des programmes et des politiques publiques, et pour ce faire, il faut entrer en contact avec eux et s'intéresser aux enjeux et aux problématiques qui les touchent. Les cadres et les normes de la plupart des établissements scolaires et des milieux de travail sont souvent trop stricts pour ces jeunes en quête identitaire, c'est pourquoi un assouplissement ou une adaptation des règles serait bénéfique dans certaines situations. Par exemple, un jeune qui ne porte pas les vêtements réglementaires ne devrait pas être automatiquement exclu ou suspendu de l'école qu'il fréquente. Ce sont les comportements qui devraient être ciblés et non les jeunes directement. Il ne faut pas oublier que l'école et le travail sont des milieux de vie significatifs pour les jeunes et que de les y soustraire ne peut contribuer qu'à les stigmatiser davantage.

Enfin, les questions de l'interculturalisme et du multiculturalisme devraient également faire partie de la future politique jeunesse, car de nombreux jeunes proviennent de familles immigrantes (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> génération) ou sont eux-mêmes en processus migratoire (1<sup>ère</sup> génération). Ces situations demandent beaucoup d'adaptation de la part des jeunes qui doivent souvent servir de courroie de transmission entre leur société d'accueil et leur famille dont les codes culturels, les valeurs, les modes de vie, etc. sont distincts, ce qui ne se fait pas toujours sans heurt. Ces jeunes peuvent alors vivre des difficultés d'adaptation ou d'intégration, voire même un choc culturel, ce qui peut les conduire à vivre un déchirement de valeurs, à faire face à différents types de confrontations ou encore à être victimes de racisme.



En collaboration avec



C'est pourquoi il est impératif de tenir compte de leur réalité dans l'établissement des politiques publiques et des services de santé et services sociaux qui s'adressent à la population et encore plus directement aux jeunes.

**À la lumière de ces informations, le CIJM propose au gouvernement les recommandations suivantes :**

- ❖ Mettre en place des lieux de rencontre (ex : centre de jour sans problématiques ciblées) pour les jeunes, particulièrement les plus de 18 ans afin qu'ils puissent se divertir, briser l'isolement et se créer un réseau de soutien;
- ❖ Prendre en compte la réalité et les problématiques vécues par les jeunes ayant un parcours atypique en s'assurant que les plateformes de consultation soient accessibles à tous (et non seulement par le biais d'Internet);
- ❖ Assouplir les normes et les règlements dans les établissements scolaires afin d'éviter l'exclusion des jeunes dits marginaux;
- ❖ S'assurer que les programmes parascolaires soient accessibles à tous;
- ❖ Prendre en compte les enjeux interculturels liés à l'immigration, à l'intégration et à la construction identitaire des jeunes dans la mise en place des politiques publiques;
- ❖ Favoriser la réinsertion sociale plutôt que la criminalisation et la judiciarisation des jeunes ayant commis des méfaits, par exemple en adoptant l'approche d'intervention de réduction des méfaits;
- ❖ Travailler au développement des habiletés sociales, de l'empowerment et de l'autonomie des jeunes vulnérables et marginalisés, notamment par l'embauche d'intervenants de milieu qualifiés et outillés pour offrir de l'écoute et du soutien aux jeunes qui en ont besoin;
- ❖ Favoriser la création de réseaux significatifs pour les jeunes au parcours de vie différencié afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale.



En collaboration avec



## Conclusion

Ce mémoire avait pour objectif de présenter les réalités des jeunes rejoints par le CIJM à Saint-Hyacinthe. Grâce à ce portrait et aux recommandations proposées, le CIJM espère avoir été en mesure d'aider le gouvernement à réfléchir à la future politique québécoise de la jeunesse afin que cette dernière soit représentative de tous les jeunes du Québec, y compris ceux qui ont un parcours de vie différencié.

Pour résumer ce mémoire en une phrase : il existe un manque de ressources lors des phases de transition entre les différents services. Cette rupture de continuum peut créer de l'isolement, de l'exclusion sociale, un bris des liens de confiance établis avec les intervenants ainsi qu'une désorganisation pour les jeunes qui y font face. Non seulement les jeunes manquent d'outils et de ressources lors de ces périodes de transition, mais ils manquent aussi souvent d'habiletés sociales puisqu'ils n'ont pas eu la chance de les développer adéquatement. Or, ces habiletés sont nécessaires pour s'adapter à un nouvel environnement et pour s'intégrer à la société. Des passerelles doivent donc être créées entre les disciplines et les services pour réussir à accompagner les jeunes dans ce cheminement de construction identitaire. Pour y parvenir, il est vital d'assurer la pérennité financière des organismes communautaires qui travaillent en ce sens.

Des difficultés ont également été relevées en ce qui a trait à l'accès aux services de santé et aux services sociaux pour les jeunes aux parcours de vie atypiques. Pour faciliter l'accès aux services, il faut que ces derniers leur soient directement adressés, notamment en adaptant en conséquence le degré de complexité des procédures à suivre et en diminuant les délais d'attente. Il faut aussi que les programmes d'insertions sociale et professionnelle soient orientés vers les intérêts et les compétences des jeunes plutôt que sur les besoins d'effectifs du marché du travail. De plus, pour rejoindre certains jeunes, il conviendrait de mettre sur pied des écoles de rue. Finalement, il est important de miser sur l'inclusion sociale des jeunes vulnérables et marginaux, que ce soit en ce qui a trait à la criminalisation des méfaits, au parcours migratoire, aux phases de transition, à l'intégration au marché du travail ou au cheminement scolaire. Les codes et règlements des institutions doivent être assouplis et des lieux d'échange et de partage doivent être créés pour ces jeunes, car malgré leurs différences, il est impératif qu'ils soient consultés et pris en considération dans l'élaboration des politiques publiques qui les concernent.



En collaboration avec



Plusieurs **recommandations** ont été proposées dans ce présent mémoire. En voici un rappel :

- ❖ Établir un meilleur programme d'accompagnement post-hébergement pour les jeunes qui fréquentent les centres jeunesse afin de leur permettre de développer leurs habiletés sociales et d'être mieux outillés lors de leur sortie;
- ❖ Mieux accompagner les jeunes lors des phases de transition, par exemple lors de la fin d'une peine judiciaire, à la sortie du centre jeunesse ou à la suite d'une hospitalisation prolongée. Ce soutien doit impérativement être apporté aux jeunes pour qu'ils ne se retrouvent pas seuls dans ces périodes cruciales de leur vie;
- ❖ Créer des passerelles entre les différentes disciplines professionnelles, notamment entre le travail social du réseau de la santé et les divers services communautaires;
- ❖ Préconiser l'approche globale et communautaire dans les phases de transitions des jeunes, notamment par la reconnaissance des organismes en travail de rue. Il est primordial de limiter les bris de continuum entre les différents services et d'offrir aux jeunes un soutien adéquat et adapté à leur situation respectant ainsi leur rythme et leur parcours différencié;
- ❖ Offrir aux organismes communautaires, particulièrement en travail de rue, un financement stable et conséquent à leur mission afin d'en assurer la pérennité, ce qui nécessite, entre autres, la révision de l'approche du financement par projet qui affecte les méthodes d'intervention privilégiées;
- ❖ Permettre aux jeunes d'accéder de manière simplifiée aux services, par exemple en réduisant les délais d'attente, en facilitant les procédures et en simplifiant les démarches administratives;
- ❖ Travailler selon l'approche globale plutôt qu'en silo afin de s'assurer qu'il n'y ait pas de bris de continuum entre les différents services;
- ❖ Favoriser la mise en place d'écoles de rue adaptées à la réalité des jeunes au parcours de vie différencié;
- ❖ Mettre en place des alternatives pour la reconnaissance des compétences acquises à l'extérieur du système d'éducation traditionnel afin que les jeunes ayant un cheminement atypique puissent également être des candidats intéressants et valorisés sur le marché du travail;
- ❖ Permettre aux jeunes qui le désirent de prendre un temps d'arrêt et de réflexion au cours de leur parcours scolaire afin qu'ils puissent apprendre à mieux se connaître et découvrir ce qui les intéresse vraiment;



En collaboration avec





- ❖ S'assurer que les programmes de réinsertion professionnelle ne soient pas uniquement basés sur les besoins de main-d'œuvre du marché de l'emploi, mais qu'ils tiennent également compte des intérêts, des compétences et du cheminement des jeunes auxquels ils s'adressent;
- ❖ Soutenir les démarches des jeunes vivant une précarité financière et une difficulté d'accès au logement, notamment en réévaluant et en réajustant les nouvelles mesures du programme d'aide sociale, considérant l'aspect pénalisant des modifications apportées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015;
- ❖ Offrir davantage de logements subventionnés aux jeunes marginalisés et vulnérables, ainsi qu'un accès aux ressources pouvant leur venir en aide;
- ❖ Mettre en place des lieux de rencontre (ex : centre de jour sans problématiques ciblées) pour les jeunes, particulièrement les plus de 18 ans afin qu'ils puissent se divertir, briser l'isolement et se créer un réseau de soutien;
- ❖ Prendre en compte la réalité et les problématiques vécues par les jeunes ayant un parcours atypique en s'assurant que les plateformes de consultation soient accessibles à tous (et non seulement par le biais d'Internet);
- ❖ Assouplir les normes et les règlements dans les établissements scolaires afin d'éviter l'exclusion des jeunes dits marginaux;
- ❖ S'assurer que les programmes parascolaires soient accessibles à tous;
- ❖ Prendre en compte les enjeux interculturels liés à l'immigration, à l'intégration et à la construction identitaire des jeunes dans la mise en place des politiques publiques;
- ❖ Favoriser la réinsertion sociale plutôt que la criminalisation et la judiciarisation des jeunes ayant commis des méfaits, par exemple en adoptant l'approche d'intervention de réduction des méfaits;
- ❖ Travailler au développement des habiletés sociales, de l'empowerment et de l'autonomie des jeunes vulnérables et marginalisés, notamment par l'embauche d'intervenants de milieu qualifiés et outillés pour offrir de l'écoute et du soutien aux jeunes qui en ont besoin;
- ❖ Favoriser la création de réseaux significatifs pour les jeunes au parcours de vie différencié afin de lutter contre l'isolement et l'exclusion sociale.